

# COMMUNE DE MONTRIOND

## **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 AOUT 2011 - 19H00**

### **COMPTE RENDU**

**Date de convocation** : 18 août 2011

**Présents** : M. **LAGRANGE** Georges - M. **PEERSMAN** André - Mme **FAVRE** Annie - M. **BREHIER** Émile - M. **MUFFAT** Michel (La Glière) - Mme. **DUMAS** Claudine - M. **BRAIZE** Alain - Mme. **LAVERY** Joséphine - M. **MUFFAT** Michel (La Ranche) - M. **RICCI** Pierre

**Absents et excusés** : M. **GAILLARD** Fabrice - M. **MUFFAT** Roger Serge - Mme **LANVERS** Édith - Mme **TSCHOFFEN** Béatrice - M. **PERSIN** Franck

**Procurations** : M. **GAILLARD** Fabrice à M. **MUFFAT** Michel (La Glière)

**Président de séance** : M. **LAGRANGE** Georges

**A été élu secrétaire de séance** M. **MUFFAT** Michel (La Glière)

### **APPROBATION DERNIER COMPTE RENDU :**

Pas d'observation, le dernier compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **COMPTE RENDU DES COMMISSIONS :**

#### Panneau église :

Mme **FAVRE** Annie précise qu'il s'agit d'une demande de financement d'un panneau d'affichage pour éviter la pose anarchique d'affiches et d'abîmer la porte. A étudier.

#### Numérotation des rues :

Le Conseil Municipal, donne un avis favorable pour retenir la société « Pic Bois », pour la pose et l'installation des panneaux de rues et de la numérotation des habitations, pour un montant de 18 594,00 € HT.

A vérifier cependant, avant de donner un avis définitif :

- le système de fixation de ces panneaux,
- et le coût du panneau Jbsi avec système d'arrimage au poteau qui n'avait pas été chiffré et qui semblait très performant.

Ces travaux seront réalisés dans l'automne.

Signalétique :

La signalétique commerciale et d'indication des services et commerces, se poursuit pour une installation prochaine.

Bulletin municipal :

Mme DUMAS Claudine indique que le prochain bulletin est en cours de préparation.

Éclairage de Noël :

M. RICCI Pierre indique que cette année, nous continuons notre contrat de location et que les éclairages de Noël seront allumés dès leur installation et éteint début mars.

Maison de santé :

M. PEERSMAN André indique qu'un cabinet a défini les critères pour la réalisation d'une maison médicale type Haute Qualité Environnementale pour permettre à la CCVA lancer un concours d'architecte pour ce projet.

Comité bassin des Dranses :

M. PEERSMAN André indique au Conseil, qu'une 1er réunion aura lieu le 29 août à la Vernaz.

O.P.H.L.M :

M. le Maire indique au conseil que la Commune va signer prochainement un bail emphytéotique avec l'OPH 74, pour les logements sociaux près de l'école. Lors de ce contrat, il conviendra de définir ce qui sera à la charge de l'OPH 74 et de prendre toutes les précautions pour se réserver les droits d'accès au surplus du terrain, tant pour les réseaux que pour les parkings et garages.

Concernant la citerne à gaz, la commune demande que cette dernière soit enterrée.

Travaux :

M. MUFFAT Michel (la Glière) et BREHIER Émile, indiquent

Pluviale du « Crêt « (tranche 1) :

Les travaux de pluviale du « Crêt « devraient démarrer le 12 septembre.

P.V.R de « l'Elé » :

Les travaux ERDF vont reprendre avec l'installation du transformateur.

La commune va recevoir la société « GRAMARI », pour un problème de tranchée non conforme.

Afu des Granges :

Les travaux de viabilisation, conduit sous marché privé, dirigé directement par l'AFUL, devraient commencés prochainement et seront réalisés par l'entreprise « Grenat ».

**URBANISME:**(M. BRAIZE Alain)

Route sur le Char :

Des travaux sont envisagés sur ce secteur, pour la mise aux normes des réseaux.

Cependant, Monsieur le Maire attire l'attention sur le fait que la voirie dans ce secteur n'est pas communale pour l'essentiel (seul un petit chemin rural figure au cadastre).

Un emplacement réservé a été porté au PLU à cet effet.

Avant tous travaux, il conviendra d'abord de régulariser la situation.

Il va être procédé à la régularisation de l'emprise de la voirie existante, auprès des propriétaires, en demandant à ces derniers la rétrocession gratuite de cette emprise,

Les propriétaires concernés seront contactés directement par la mairie.

PEP 80 :

Une demande de changement de destination du centre de vacances, en habitation, pour la construction de 10 logements, dont 7 aidés a fait l'objet d'un accord de principe, **sous** réserve de la dépose d'un permis de construire respectant le projet proposé à la commission.

M. SESTACH :

Monsieur Sestach doit déposer des pièces complémentaires pour la demande de permis de construire de son bâtiment principal, objet d'un recours par la mairie.

Toujours dans le cadre de ce recours, un permis de démolir a été délivré, pour la suppression du mazot existant, construit en toute illégalité. La commune restera particulièrement vigilante sur la bonne exécution de cette démolition.

École de Ski Français :

M. MUFFAT Michel (La Ranche), fait par d'une observation, sur les travaux de l'E.S.F à la « Lécherette », indiquant, qu'il trouve le bâtiment pas très beau, et ne correspondant pas au premier projet présenté.

Il est précisé que le projet d'origine comprenait le bâtiment existant, projet qui a été abandonné pour une construction entièrement nouvelle.

Restaurant « le Rocher » :

Le Conseil accepte la demande d'autorisation, pour la terrasse sur la place du Chérvavaux, en indiquant qu'il s'agit d'une autorisation précaire, pouvant être retirée à tous moment, sans justification, et que l'accord du syndic est indispensable.

## **FINANCES**

### Décision Modificatives

Le Conseil Municipal, approuve les décisions modificatives suivantes

#### **DM 03 « Eau et assainissement »**

<b>Section FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Débit</b>	<b>Crédits</b>
Cpt 706129 : + 4000.00 €	Cpt 7011 : + 4000.00 €
<b>Total : 4 000.00 €</b>	<b>Total : 4 000.00 €</b>

#### **DM 03 « Parking Souterrain »**

<b>Section FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Augmentation de crédits</b>	<b>Diminution de crédits</b>
Cpt 6811 : + 450.00 €	Cpt 6226 : - 4500.00 €
<b>Total : 450.00 €</b>	<b>Total : 450.00 €</b>

### Garantie d'emprunt :

le Conseil Municipal décide de surseoir pour les demandes de garanties d'emprunt dans le cadre du projet OPH 74, vers l'école et charge le secrétaire de mairie, de se renseigner plus précisément sur ce dossier, qui sera voté lors du prochain conseil.

## **DOMAINE DU BARON**

### Avancement du chantier :

M. BRAIZE Alain, indique que la dalle doit être normalement coulée demain, et que les travaux de structures touchent à leur fin, pour commencer les travaux d'aménagements intérieurs.

### Aménagement de la salle et fonctionnement :

Il est demandé aux élus de réfléchir à l'équipement souhaité de la salle, à son aménagement (sonorisation, scène, cuisine...) et aux modalités de son fonctionnement et de sa gestion.

Un point plus précis sera présenté au prochain conseil.

### Base de loisir :

Le marché public pour la construction de la base de loisirs, devrait être lancé si respect des dates par l'architecte, en septembre.

### Démolition de l'ancien bâtiment :

Celui – ci interviendra en septembre à la fin du délai de recours.

## **FORET ET AGRICOLE**

### Forêt coupes 2012 :

Le Conseil Municipal, approuve le programme des coupes de bois présenté par l'ONF, pour l'année 2012.

### Coupe affouagères :

Le Conseil Municipal, reconduit les mêmes conditions tarifaires que l'année 2010, pour 2011, soit 40 € le M3.

### Abri berger :

L'inauguration de l'abri du berger, à l'alpage du haut Coutis à eu lieu ce lundi, avec la présence de différentes personnalités.

Monsieur le Maire félicite M. BRAIZE Alain et MUFFAT Michel (la Ranche), pour la conduite de ce projet

### Toiture de la chèvrerie :

Les travaux de réfection du toit de la chèvrerie touchent à leur fin.

## **DOMAINE SKIABLE / CONCESSIONS :**

### Réglementation des concessions « Lindarets, Lécherette, Brochoux »

La commission poursuit sa réflexion, sur un règlement pour le secteur des Lindarets, la Lécherette, les Brochoux, concernant les terrasses les éventuelles extensions, et les parasols. Un règlement sera adopté pour cet hiver, au plus tard fin octobre.

## **DIVERS :**

### Columbarium :

Le Conseil Municipal, valide le choix de la commission travaux, pour le nouveau columbarium de 8 places, d'un montant de 8 456 € HT,

Une réflexion sera conduite par le conseil municipal, sur les tarifs des concessions communales dans le cimetière pour le columbarium.

### Feux du lac :

Mme LAVERY Joséphine, fait part au conseil, de l'analyse qu'elle a réalisé concernant les observations sur les derniers feux du lac,.

La commission tiendra compte de ces observations pour la préparation de la prochaine édition.

### Inauguration Seytroux :

Monsieur le Maire, rappelle que le 10 septembre aura lieu l'inauguration du multi service de Seytroux.

### Acquisition d'une parcelle au Pré :

Le Conseil Municipal, donne son accord de principe pour l'acquisition d'une parcelle de terrain au pré (657 m<sup>2</sup>) afin que la commune garde la maîtrise de ce secteur poumon vert de la vallée. Tous pouvoirs sont donné au maire pour signer tous documents.

La séance est levée à 22 h 30

## **5/ SALLE POLYVALENTE**

### **5,1 Point sur le chantier :**

Le chantier avance,avec le collage de la dalle

### **5,2 Convention avec ERDF**

Le Conseil Municipal accepte le projet de convention entre la Commune et E.R.D.F (Électricité et Réseaux d'électricité de France) pour l'enfouissement sur la parcelle 837 section F, d'une ligne électrique souterraine, pour alimenter la salle polyvalente.

### **5,3 Base de loisir**

#### **5.4 Base de loisir :**



La séance est levée à 22 h 15